

**REGLEMENT DU JEU EUROPE 1**  
**« JEU INTERNET »**  
**2014/2015**  
**Additif N°41**

LAGARDERE NEWS organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 17 mars 2015 à 00h01 au 5 avril 2015 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application des articles 3 et 4 :**

L'annexe comportant la question et la bonne réponse correspondante est non disponible par le public avant la fin de la Période de Jeu précitée.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

1 gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant répondu correctement à la question.

- détail du lot

- **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes de 8 jours et 7 nuits à LANZAROTE dans les îles Canaries (Club PLEIN VENT Flora) »** d'une valeur unitaire de 1680 Euros

**Le séjour comprend :**

- Le vol Aller&Retour en classe économique avec la compagnie affrétée par le partenaire PLEIN VENT (vol spécial) au départ de PARIS ou des différentes villes de France d'où opère le partenaire( taxes d'aéroport comprises).
- L'Hébergement dans un hôtel-club PLEIN VENT 3 étoiles en chambre double à LANZAROTE
- La Pension Complète (hors boissons)
- Les prestations telles que décrites dans la brochure -2015 en cours de validité- du partenaire Plein Vent été 2015 ;

**Les dates du séjour une fois validées ne pourront en aucun cas être modifiées.**

Séjour valable jusqu'au 31 octobre 2015 hors périodes de vacances scolaires, suivant disponibilité sur la saison 2015.

Informations disponibles sur la brochure Plein Vent été 2015 et sur [www.pleinvent.com](http://www.pleinvent.com)

*Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la société EUROPE 1 TELECOMPAGNIE. EUROPE 1 TELECOMPAGNIE ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valable et conforme à la législation du pays concerné au moment de la participation.*

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.